

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-151 du 20 mars 2013

Chargeant **Monsieur Martial Sounton**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE**, Ministre au lundi de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du vendredi 09 au lundi 12 Novembre 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **Vendredi 09 Novembre 2012**, **Monsieur Martial SOUNTON**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de **Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 mars 2013

Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement

Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HCJ 2 – CES 2 - HAAC2 - PM 4 – MTPT 4 – SGG 4 – DC/MIL 2 -
MINISTERES 25 – DEPARTEMENTS 12 – JO 1.

CB